

DÉCISION DU MAIRE N° 2024/05/76

Objet : 76 - Festival Ma parole ! Signature d'une convention avec le Département du Calvados pour un spectacle le 25 mai 2024 à la médiathèque de Vire Normandie

La Maire de la commune de VIRE NORMANDIE,

Vu l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n°1 du 21 février 2024 relative aux délégations consenties au Maire par le conseil municipal au titre de l'article L2122-22 du CGCT,

Vu l'édition 2024 du festival Ma parole ! organisé par le Département du Calvados dans les bibliothèques du 14 mai au 1^{er} juin 2024,

Décide

- Que la commune de Vire Normandie soit partenaire de l'édition 2024 du festival Ma parole !
- D'autoriser, dans le cadre de ce festival, l'organisation du spectacle *Tempi Temtoa* suivi d'un atelier au sein de la Médiathèque de Vire Normandie le samedi 25 mai 2024 à 16h.
- D'autoriser la signature de la convention proposée par le Département du Calvados relative au suivi technique de spectacle en partenariat avec la bibliothèque du Calvados.

Fait à Vire Normandie, le 2 mai 2024

La Maire de VIRE NORMANDIE,

Nicole DESMOTTES

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20240502-DM20240502b-AU

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 07/05/2024

Publication : 07/05/2024

Décision du Maire n°2024/05/76 du 2 mai 2024

